

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh HygienBomb Detergente  
Code des commerces : A39-200  
Ligne de produits: Hygienfresh

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent concentré avec effet nettoyant et hygiène profonde.

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures ; si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];  
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% agents de surface anioniques, < 5% Miscela di: 5-cloro-2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7];  
2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), enzymes,, parfums,, phosphonates, agents de surface non ioniques,, agents de surface amphotères,, BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL, Hexyl cinnamal, Hydroxycitronellal

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,18 %

### 2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Sodium lauryl ether sulfate de	>= 5 < 10%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412		68891-38-3	500-234-8	01-2119488 639-16
Éthoxylate d'alcool gras	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		64425-86-1		02-2119548 515-35-000 0

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
dodécylbenzènesulfonate de sodium	> 1 <= 5%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319		25155-30-0	246-680-4	
L-Glutamic acid, N-(oxooctyl)-, sodium salt (1:2)	> 1 <= 5%	Eye Irrit. 2, H319		167888-81-5	605-493-1	
cocamidopropylbétaine	> 1 <= 5%	Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412		147170-44-3	931-333-8	01-2119489 410-39
Subtilisine substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<= 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Resp. Sens. 1, H334; STOT SE 3, H335	647-012-00-8	9014-01-1	232-752-2	01-2119480 434-38
2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique	<= 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335		10377-81-8	233-829-3	

## RUBRIQUE4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

#### Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

#### Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Supprimer toutes les flammes nues et les sources potentielles d'inflammation. Ne pas fumer.

Prévoyez une ventilation adéquate.

Évacuer la zone de danger et, le cas échéant, consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):  
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés (= public général = consommateurs):  
Manipuler avec précaution.  
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,  
Conserver le récipient bien fermé.

## RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:  
cocamidopropylbétaine:

De  
opérateur : effets à long terme de l'exposition systémique, inhalation : 44 mg/m<sup>3</sup>  
consommateurs : les effets à long terme de l'exposition systémique, par voie cutanée : 7,5 mg/kg  
consommateurs : les effets à long terme du système de l'exposition par voie orale : 7.5 mg/kg

Subtilisine:  
ACGIH TLV : Plafond : 0,00006 mg/m<sup>3</sup> de plafond (comme enzyme active cristalline, répertorié sous subtilisines)  
Belgique : 0,00006 mg/m<sup>3</sup> valeur limite maximale (8 heures)  
Danemark : Plafond : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Irlande : TWA : 0,00006 mg/m<sup>3</sup> STEL : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Pays-Bas : Plafond : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Norvège : 0,00006 mg/m<sup>3</sup> de plafond  
Portugal : Plafond : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Espagne: VLA-EC : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Suède: 1 glycineunit/m<sup>3</sup> LLV 3 glycineunit/m<sup>3</sup> LLV  
Suisse : STEL : 0,00006 mg/m<sup>3</sup>  
Allemagne: = 1 glycineunit/m<sup>3</sup> LLV = 3 glycineunit/m<sup>3</sup> LLV  
Royaume Uni : 0,00004 mg/m<sup>3</sup> TWA

- Substance: 2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique  
DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,9 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 3,3 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,4 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,7 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,7 (mg/kg bw/day)  
PNEC  
Eau douce = 0,026 (mg/l)  
Eau de mer = 0,003 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,005 (mg/kg/Sédiment)  
STP = 10 (mg/l)  
Sol = 0,014 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:  
Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):  
Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):  
Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage  
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter contact avec cette dispose de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.  
Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile  
épaisseur minimale : 0,11 mm  
temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire  
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques  
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
Relativement aux substances contenues:

cocamidopropylbétaine:  
 PNEC  
 l'eau de mer : 0,00135 mg/l  
 Sédiments (eau douce): 1 mg/kg  
 Sédiments (eau salée): 0,1 mg/kg  
 sol : 0,8 mg/kg  
 purification : 3000 mg/l

Subtilisine:

L'autorité locale doit être informée si les pertes ne peuvent pas être limitée

Eaux usées doivent être acheminée à l'usine de traitement des eaux usées

### RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide bleu	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	9-10	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	> 60 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1.01 - 1.08 gr/cm3	
Solubilité	completamente soluble in acqua	
Solubilité dans l'eau	completamente soluble in acqua	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,18 %

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 14.600,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = 66.666,7 mg/kg

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'oedème.

Sodium lauryl ether sulfate de: Effets aigus : contact avec les yeux va causer une irritation ; les symptômes peuvent inclure : rougeur, œdème, douleur et larmes.

Par contact avec la peau a une irritation avec érythème, oedème, sécheresse et fissuration.

dodécylbenzènesulfonate de sodium: Irritation et non irritant (2,5 %), irritation modérée (5 %), irritation modérée à sévère (47 à 50 %) sur la peau.

cocamidopropylbétaine: Peau de lapin la corrosion/irritation cutanée : légèrement irritant. (Lignes directrices de l'OCDE 404)

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique: Irritation de la peau:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): non irritant, (1993). Irritation des yeux:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): modérément irritant, 1998

Bovin (étude in vitro): pas très irritant ni corrosif, 2010

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

dodécylbenzènesulfonate de sodium: Irritation des yeux irritation-légère (1 %); une irritation modérée (5 %) et des irritations sévères (47 à 50 %)

cocamidopropylbétaine: Irritation oculaire/dommages oculaires graves, lapin : très irritant. (Lignes directrices de l'OCDE 405)

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: cocamidopropylbétaine: Évaluation de sensibilisation :  
Essais sur des animaux ont montré aucune action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées :

Guinée : l'Inde (OECD-ligne directrice 406) non sensibilisant

Subtilisine: Système respiratoire : substance sensibilisant (expérience humaine)

(e) mutagénicité sur cellules germinales: cocamidopropylbétaine: Bactéries : négatif (lignes directrices de l'OCDE 471)

analyse du micronoyau

rat : négatif (-ligne directrice OCDE 474)

Subtilisine: Aucune indication d'effets mutagènes (OECD TG 471, 473, 476)

(f) cancérogénicité: dodécylbenzènesulfonate de sodium: CIRC : aucun composant de ce produit présent au niveau supérieur ou égal à 0,1 % identifié comme substance cancérogène connu ou prévu par l'IARC.

(g) toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Subtilisine: Toxique de certains organes cibles (exposition unique)

Irritant des voies respiratoires (ACGIH, 2001)

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Sodium lauryl ether sulfate de:

DL50 (alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatée, sels de sodium ; No de CAS: 68891-38-3)

Par l'intermédiaire de l'Administration par Inhalation :

Espèces : rat

Valeur : 4100 mg/kg

Spécifications : DL50 (alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatée, sels de sodium ; No de CAS: 68891-38-3)

Par l'intermédiaire de l'apport par voie cutanée :

Espèces : rat

Valeur : > 2 000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 4100

Éthoxylate d'alcool gras:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3100

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 438

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

L-Glutamic acid, N-(oxooctyl)-, sodium salt (1:2):

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

cocamidopropylbétaine:

LD50 rat (voie orale): > 5000 mg / kg (OECD-ligne directrice 401)

Rat DL50 (cutanée): > 2 000 mg / kg (-ligne directrice OCDE 402)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Subtilisine:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1800

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,13

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité orale aiguë

Paramètre: LD50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: oralement

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre: dose discriminante. (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: Dermique

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Sodium lauryl ether sulfate de:

CL50 (alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatée, sels de sodium ; No de CAS: 68891-38-3)

Paramètre : poisson

Danio Rerio

Valeur = 7,1 mg/l

Pour. test : 96 h

Spécifications : EC50 (alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatée, sels de sodium ; No de CAS: 68891-38-3)

Paramètre : Daphnia

Daphnia magna

Valeur = 7,2 mg/l

Pour. test : 48 h

Spécifications : EC50 (alcools, C12-14, éthoxylés, sulfatée, sels de sodium ; No de CAS: 68891-38-3)

Paramètre : algues

Scenedesmus subspicatus

Valeur = 27 mg/l

C(E)L50 (mg/l) = 7,1

Éthoxylate d'alcool gras:

Ittiotoxicité :

LC50 (96 heures) 1-10 mg/l, Brachydanio rerio

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48 h) 1-10 mg/l Daphnia magna

Plantes aquatiques :

CE50 (72 h) 1-10 mg/l Scenedesmus subspicatus

Micro-organismes/effets sur la boue activée :

CE10 > 1 000 mg / l, les boues activées (DEV-L2)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

NOEC (21d), 0,33 mg/l Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 1

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

C(E)L50 (mg/l) = 1,67

L-Glutamic acid, N-(oxooctyl)-, sodium salt (1:2):

CL50 - Poisson > 100 mg / l / 96h

C(E)L50 (mg/l) = 100

cocamidopropylbétaine:

CL50 > 1-10 mg / l, Pimephales promelas (dépistage (type OCDE 203))

Invertébrés aquatiques :

CE50 > 1-10 mg / l Daphnia magna (ligne directrice-OCDE 202, partie 1)

Plantes aquatiques :

CE50 > 1-10 mg / l, Desmodemus subspicatus (OECD-ligne directrice 201)

Micro-organismes/effets sur la boue activée :

Ce0 > 100 mg / l, Pseudomonas putida (OECD-ligne directrice 209)

Toxicité chronique sur les poissons :

CSEO <= 1 mg/l, Oncorhynchus mykiss (ligne directrice 210 de l'OCDE)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

CSEO <= 1 mg/l Daphnia magna (OECD-ligne directrice 211)

C(E)L50 (mg/l) = 1

NOEC (mg/l) = 1

Subtilisine:

C(E)L50 (mg/l) = 0,586

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons

Paramètre: CL50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Cyprinus carpio

Dose efficace: = 617 mg / l

Temps d'exposition: 96 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Daphnia magna

Dose efficace: = 423 mg / l

Temps d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata

Dose efficace: = 26 mg / l

Temps d'exposition: 72 h

C(E)L50 (mg/l) = 26

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Sodium lauryl ether sulfate de:

Facilement biodégradable

Éthoxylate d'alcool gras:

Règlements concernant :

> = 90 % de la substance active de bismuth (lignes directrices de l'OCDE 303 a)

60 % > CO2 formation de valeur théorique (28D) (OCDE 301 b ; ISO 9439 ; 92/69/CEE, c. 4-C)

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

cocamidopropylbétaine:

Évaluation de la biodégradabilité et delete (H2O) :

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

Eau de bonne qualité est jetable.

Subtilisine:

Rapidement biodégradables (TG de l'OCDE 301 b)

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace: env. 73%

Temps d'exposition: 28 jours

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace:> 60%

Temps d'exposition: 10 jours

Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

dodécylbenzènesulfonate de sodium:

Bioaccumulation-28 leptomismacrochirus d-64 g/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 220

Subtilisine:

N'accumulez pas de bio-

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

On ne prévoit pas de transport en vrac

### **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucunes données disponibles.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

### **RUBRIQUE16. Autres informations**

#### **16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.